

Collège JOFFRE

Allée Henri II de montmorency 34000 Montpellier

tel : 04.67.15.95.40

**SECTION INTERNATIONALE ESPAGNOLE
MODALITES DES EPREUVES DE SELECTION**

ELEVES HISPANOPHONES

L'admission en section internationale est prononcée à l'issue d'épreuves de sélection et au regard de la capacité d'accueil fixée à 30 élèves. Il s'agit d'évaluer, pour chaque candidat, la maîtrise de l'espagnol et du français à l'oral comme à l'écrit ainsi que le niveau général de l'élève à partir de son dossier scolaire conformément aux textes.

EPREUVE DE FRANÇAIS (Ecrit) – 30 points

Durée : 1h30

Attendu : prise en compte de la qualité de la langue, de l'expression, de l'orthographe et du soin porté à la copie.

Forme de l'épreuve : rédaction d'un récit organisé d'une vingtaine de lignes, comme suite d'un texte support.

EPREUVE DE LANGUE (Ecrit) – 20 points

Durée : 30mn

Attendu : Niveau A2 en expression écrite

EPREUVE DE LANGUE (Oral) – 10 points

Durée : 10mn

Attendu : Capacité du candidat à s'exprimer dans la langue sur la base d'une compréhension de l'écrit

Format de l'épreuve

Attendu : Echange avec le candidat

ORAL DE MOTIVATION – 10 points

Durée : 5 mn

Attendu : exposé des motivations du candidat à intégrer la section internationale espagnole

ETUDE DU DOSSIER – 30 points

Par les professeurs de la section

Une note sur 100 points sera attribuée et donnera lieu à un classement.

La commission de recrutement composée du Chef d'Etablissement, du représentant des services Académiques, de l'IA-IPR d'espagnol ainsi que de professeurs de la section établira, sur la base des notes obtenues une liste principale et une liste complémentaire. Les résultats seront communiqués par les services académiques via Affelnet (notification d'affectation) en juin.

Le Principal